

Agent polyvalent de crèche H/F

Adjoint technique territorial

Organisme émetteur : Ville de Versailles

Référence : 2025-VERSAILLES-166

Localisation du poste : Versailles(78000)

Direction concernée

PETITE ENFANCE

Domaine d'activité

Enfance et famille

Service concerné

CRECHE JACQUES VESLOT

Catégorie du poste

C

Poste ouvert aux

Contractuels et Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Vos missions principales seront les suivantes :

- Assurer l'entretien, l'hygiène, la désinfection et la sécurité des locaux
- Gérer le stock du matériel et des produits d'entretien
- Assurer l'entretien du linge
- Participer aux activités de production de repas, aux missions de distribution et de service des repas
- Assurer quotidiennement la traçabilité des actions en cuisine
- Contrôler la marchandise livrée et la gestion du stock
- Participer aux audits
- Vérifier le bon fonctionnement du matériel en toute sécurité et prévenir la direction si nécessaire.

Missions ponctuelles :

- Vous pourrez aussi ponctuellement assurer par exemple, la préparation les buffets et menus festifs, réaliser des petits travaux de couture ou aider à la surveillance les enfants.

Votre profil

Formation

Expérience :

- Une première expérience dans le domaine de l'entretien et/ou de la restauration

Savoir-faire :

- Vous connaissez les techniques d'entretien et techniques culinaires, ainsi que celles des normes d'hygiène en vigueur, en restauration collective. Idéalement vous êtes formé aux normes HACCP.

Savoir-être :

On vous reconnait comme qualités principales, votre rigueur et votre sens de l'organisation, votre adaptabilité ainsi que des capacités de gestion de stock.

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Rémunération :

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime de fin d'année

Nombre de jours de congés :

25 jours de congé, 23 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages :

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)